

Avis du comité Energie sur la poursuite de fonctionnement des centrales nucléaires

Pour répondre à la consultation publique de l'Autorité de sûreté nucléaire sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans, le comité Energie a exprimé sa position qui peut être présentée comme suit :

Le comité se veut parmi les plus ardents défenseurs de l'environnement et de la transition énergétique. Conscient des risques liés au nucléaire mais confiant en la capacité de nos ingénieurs à les maîtriser, il observe que toutes les énergies ont leur part de risques, y compris les énergies dites renouvelables, en réalité moins « propres », moins sûres et beaucoup moins économiques qu'on ne le croit. Parmi elles, les énergies intermittentes, appelées variables, ce qui cache un défaut technique et économique essentiel : il est facile de comprendre que la production électrique, très difficilement stockable massivement, doit pouvoir s'adapter aux variations rapides et considérables de la demande, journalières, hebdomadaires et saisonnières. Ainsi, les électricités intermittentes, esclaves du vent et du soleil, accroissent considérablement les variations de production, et seules les grandes centrales peuvent s'adapter massivement à ces variations pour maintenir la fréquence à un niveau très étroit : sortir de cette logique de pilotabilité mène à la catastrophe du « black-out » pouvant entraîner des conséquences impardonnables.

Ce n'est pas un hasard si certains pays européens ayant fait le choix de se séparer du nucléaire maintiennent leurs centrales à charbon, voire en créent, pour plus tard les remplacer par des centrales au gaz, génératrices aussi d'émissions de CO2. D'autres pays, au contraire, ont compris que le nucléaire, le moins émetteur de CO2 et de loin vis-à-vis des électricités intermittentes, devait pour protéger le climat demeurer une part majeure de leur « mix » électrique, y compris ceux qui ont été victimes d'accidents importants, comme le Japon. La France a une électricité très décarbonée, de très loin par rapport aux grands pays européens, une caractéristique qui sera renforcée lorsqu'elle aura fermé ses dernières centrales à fuel et à charbon, et le développement en cours des énergies intermittentes augmentera les émissions de CO2, en faisant appel aux productions carbonées, en France (base gaz fossile) ou importées (charbon, fuel, et gaz). En outre, la disparition programmée de grandes centrales nucléaires puis de charbon sur le réseau européen, et l'augmentation continue des électricités intermittentes, dont la priorité affichée est une épée de Damoclès, accroit considérablement la fragilisation du système en France et en Europe.

Il serait donc, et tel est l'avis du comité, à la fois irresponsable de ne pas prolonger la vie de nos centrales nucléaires, et responsable d'en construire d'autres afin de protéger efficacement le climat comme le reconnait l'Agence internationale de l'énergie et afin de faire face à une électrification croissante de notre pays. C'est pourquoi, si la prolongation pour 10 ans demande des travaux importants, il serait judicieux et économique de compléter la durée de cette prolongation pour que la durée de vie de ces centrales atteigne les 60 ans, voire 80 ans comme le font les Etats-Unis d'Amérique : l'énergie a en effet besoin du long terme. Enfin, le comité considère que l'ensemble des prescriptions extraordinairement minutieuses contenues dans les documents présentés à la consultation du public a de quoi rassurer quant aux craintes possibles.

Edouard Freund, président du comité Energie d'IESF